

**SIVAL**  
Société par actions simplifiée au capital de 840.000 euros  
Route de Saint Pierre en Val 76240 Eu  
508 367 752 RCS Dieppe  
(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de l'article L.227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société Sival au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Nous vous rappelons que par requête en date du 22 juin 2021, les comptes annuels n'étant pas arrêtés, nous avons demandé à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Dieppe, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 6 mois, expirant le 31 décembre 2021 afin d'organiser l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Par ordonnance en date du 25 juin 2021, le Président du Tribunal de Commerce de Dieppe a prorogé jusqu'au 31 décembre 2021, le délai prévu pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la Société.

Vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

**SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires de la Société a baissé de 28,37 % passant de 6.774.201 euros à 4.85.355 euros.

Les charges d'exploitation ont également baissé de l'ordre de 8,98 % passant de 7.617.914 euros à 6.932.009 euros.

Dans ce contexte, le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 1.539.436,17 euros.

[

**EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

En date du 27 novembre 2021, la Société a acquis 100 % des titres de la société SIVAL BRONZALU, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé à Eu (76260) – 99, ruelle Sémillon, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Dieppe sous le

numéro 519 000 442, moyennant le prix d'un euro.

En date du 30 novembre 2021, la Société a décidé de dissoudre la société SIVAL BRONZALU par anticipation et sans liquidation, en application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil.

### **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

L'événement Covid-19 a eu un impact significatif sur le chiffre d'affaires 2020.

En ce qui concerne 2021, la croissance est de retour mais la crise Covid qui perdure ne nous donne aucune visibilité sur les années à venir, les marchés historiques aéronautique et ferroviaire étant en berne

### **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Nous vous rappelons que notre Société détient l'intégralité du capital social de la société ALUKO, société de droit hongrois, dont les principales informations sont les suivantes :

Société	Capitaux propres, réserves, report à nouveau avant affectation de résultats	Pourcentage de capital détenu	Résultat du dernier exercice	CA HT du dernier exercice	Dividendes encaissés	Exercice
ALUKO	459,4 k€	100%	-18,6 k€	724 k€	-	31/12/2020

### **PRETS INTER-ENTREPRISES**

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L.511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

### **INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

En application des dispositions des articles L.441-6-1 al.1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons que les informations, relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients, sont annexées aux présentes.

### **EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 4.852.355 euros contre 6.774.201 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5.392.573 euros contre 6.966.274 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6.932.009 euros contre 7.615.914 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi négatif de 1.539.436 euros contre un résultat également négatif de 649.639 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 14.058 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort négatif à 1.553.494 euros contre un courant avant impôt de l'exercice également négatif à 670.105 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus et du résultat exceptionnel négatif de 22.090 euros, le résultat de l'exercice se solde par un résultat déficitaire de 1.575.584 euros contre un résultat déficitaire de 678.932 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 3.806.243 euros.

## **PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## **AFFECTATION DE RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 1.575.584,95 euros de la manière suivante :

### **ORIGINE**

Résultat de l'exercice - 1.575.584,95 euros

### **AFFECTATION**

Imputation sur le poste « Report à nouveau » - 1.575.584,95 euros

**Total** - 1.575.584,95 euros - 1.575.584,95 euros

## **CAPITAUX PROPRES**

En raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices précédents.

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre commissaire aux comptes et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

## **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est rappelé que les membres du Conseil d'administration ont été nommés par décision du 9 novembre 2018 pour une durée d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes clos le 31 décembre 2018.

Les comptes clos le 31 décembre 2018 ont été approuvés par décision du 28 juin 2019 et les mandats des membres du Conseil d'administration ont pris fin à cette date.

Nous vous demandons de nommer membre du Conseil d'administration pour une durée d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes clos le 31 décembre 2021 :

- La société LVME HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros, ayant son siège social au 3b rue Romain Docquet 76240 Le Mesnil Esnard, immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 808 324 545, laquelle a fait savoir par avance qu'elle désignait Monsieur Lionel Vicq, domicilié au 3 B rue Romain Docquet 76240 Le Mesnil Esnard comme représentant permanent ;
- Monsieur Patrick Dupont, né le 12 juin 1967 à Doullens (80), domicilié 14 route de Mancheville, Mont Vitôt, 76260 Eu ;
- Monsieur Raymond Scodellaro, né le 9 juin 1954 à Louviers (27), domicilié 148 route de Morsang – 26 La Chaise Aux Prêtres 91250 Saintry-sur-Seine ;

- Monsieur Didier Salwa, né le 23 novembre 1965 à Lagny sur Marne (77) domicilié 33 rue Victor Hugo 77400 Lagny sur Marne.

Lesdits membres du Conseil d'administration ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient les fonctions qui leur sont confiées et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de leur mandat.

#### **RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 28 JUIN 2019**

Les mandats des membres du Conseil d'administration ayant pris fin le 28 juin 2019, nous vous demandons de ratifier toutes les décisions prises par le Conseil d'administration depuis cette date.

#### **RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DEPUIS LE 28 JUIN 2019**

Le mandat du Président-Directeur Général ayant pris fin le 28 juin 2019 avec la fin de son mandat de membre du Conseil d'administration, nous vous demandons de ratifier toutes les décisions prises par le Président-Directeur Général depuis cette date.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le Conseil d'administration**